

Commission Orientation, Mobilités et Sécurisation des Parcours Professionnels

Réunion du 28 mars 2018

compte-rendu validé le 6 juin 2018

1. Présentation de Madame Astrid BAUD-ROCHE

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON dont les missions de vice-présidente du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ne lui permettent plus de co-présider la commission Orientation, Mobilités et Sécurisation des Parcours Professionnels, en plus de la présidence du Comité plénier et du Bureau du CREFOP, a souhaité que Madame Astrid BAUD-ROCHE, prenne la co-présidence de la commission.

<http://www.astridbaudroche.typepad.fr/>

2. Adoption des précédents compte-rendus :

Les compte-rendus des 2 réunions précédentes (5 septembre et 9 novembre 2017) sont validés.

3. CPRDFOP :

Présentation par Chantal BUNEL-DELARCHE de la construction du CPRDFOP et notamment de sa phase de validation qui vient de connaître une modification importante.

Le Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent WAUQUIEZ, a estimé que la date prévue d'adoption du CPRDFOP par l'assemblée régionale, en réunion le 29 mars 18, n'était pas optimale au vu des réformes de l'apprentissage et de la formation professionnelle qui doivent très prochainement faire l'objet d'un projet de loi.

C'est pourquoi il a demandé un report afin de pouvoir statuer sur un document adapté aux nouveaux textes réglementaires.

Néanmoins, au cours d'une réunion organisée par le DIRECCTE le 15 mars entre l'Etat, la Région, les syndicats de salariés et les représentants d'employeurs, il a été décidé de ne pas arrêter les travaux du CPRDFOP car la plupart des fiches-actions correspondent à des besoins d'actions qui perdurent même si la gouvernance est modifiée. Exemple : les actions relatives à la relation école-entreprise.

Mme Isabelle JOURDAN-CAMPIGLI (DIRECCTE) précise que les COEF ont dans leurs missions la relation école-entreprise.

Michel Ollier demande quelle feuille de route veut adopter la commission ?

Patrick RIOCREUX (U2P) adhère à la poursuite du travail car, même sans le CPRDFOP, la commission aurait pu s'approprier les actions visées, mais il s'interroge sur l'aboutissement du CPRDFOP : après 22 réunions et celle du 15 mars, peut-on parvenir à un consensus ? Et plus précisément, le CPRDFOP revu signifie-t-il que la décision appartient seulement à la Région ou un travail collectif est-il de nouveau nécessaire et envisagé par la Région ?

Pour la DIRECCTE, Patricia DI-STEFANO explique que le but de la réunion du 15 mars a été de clarifier ce qui était sous-jacent à la position commune des organisations syndicales de salariés lors du CREFOP plénier le 15 janvier. Aucune conclusion n'a été tirée ; la Région et l'Etat doivent se revoir. Pour l'instant, la version du CPRDFOP a déjà été amendée avec l'ajout des bénéficiaires dans chaque fiche-action.

Michel OLLIER, CFE-CGC, exprime son souhait d'aboutir à un consensus.

Dans la perspective de travailler sur des fiches-actions, un débat s'engage sur leur priorisation.

Au final sont retenues :

❖ Relation Ecole-entreprise :

Fiches-actions I-2-1 et I-2-3

Le RECTORAT se positionne en première ligne sur cet enjeu pour animer un groupe éphémère chargé dans un premier temps de présenter un état des lieux au cours de la réunion de la commission en septembre prochain.

Se déclarent également intéressés :

- Patrick RIOCREUX (U2P)
- Luc FLEURET (Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat)
- Alexia BOURIT (MEDEF)

❖ Publics fragilisés :

Fiches-actions II-2-2, II-2-3 et II-4-2

Patrick RIOCREUX demande de ne pas refaire le même travail que le groupe handicap.

Mylène CHARRE (CGT) se déclare volontaire pour ce groupe.

❖ Décrochage :

Fiches-actions I-2-1, II-2-1, II-2-2, II-2-3, II-4-1, II-4-3

Calendrier : septembre.

Patrice GAILLARD (RECTORAT) propose que Rémi NOIZIER, chef du service académique d'information, d'insertion et d'orientation, Académie de Clermont-Ferrand, assure la coordination des autorités académiques sur ce sujet.

Michel OLLIER propose de s'appuyer sur les travaux de la FREREF ; voir : <http://freref.eu/pages.php?page=74>

❖ VAE

Fiches-actions : I-2-2 ; II-1-1 ; II-4-1 ; III-1-2

Calendrier : juin

Isabelle JOURDAN-CAMPIGLI (DIRECCTE) propose que, dans un premier temps, un groupe éphémère procède d'abord à un recensement de l'existant. En juin, l'ordre du jour sera largement consacré à ce sujet, on décidera alors de la suite.

❖ Illettrisme :

Anne MESSEGUE (déléguée régionale à l'illettrisme) se réjouit qu'au moins 7 fiches-actions requièrent la maîtrise des compétences de base.

La DIRECCTE souhaite investir le sujet du socle de compétences, mais Anne BERGER (directrice de la DFA, services de la Région) prévient que la Région ne pourra pas s'impliquer sur ce sujet avant septembre.

Astrid BAUD-ROCHE demande d'élargir le sujet de l'illettrisme à autre chose que le socle de compétences.

RECAPITULATIF DES TRAVAUX A ENGAGER :

Thèmes retenus	Fiches-actions concernées	Structures déclarées intéressées (à compléter)	objectif	calendrier	animateur
Relation école-entreprise	I-2-1, I-2-3	U2P ; MEDEF ; CRMA ; autorités académiques	état des lieux	Sept. 18	
Publics fragilisés	II-2-2, II-2-3, II-4-2	CGT ; U2P	définition des publics	Sept.18	?
Accompagnement, suivi décrocheurs	I-2-1, II-2-1, II-2-2, II-2-3, II-4-1, II-4-3	RECTORAT ; DRAAF ; CARIF OREF		Sept. 18	Rémi Noizier ?
VAE	I-2-2, II-1-1, II-4-1, III-1-2	DIRECCTE ; CARIF-OREF	état des lieux	Juin 18	?
Illettrisme	II-2-2, II-2-3, II-4-2, III-1-2	DIRECCTE ; REGION ; CFDT ; UNSA	Préparation PRPLCI	Pas avant octobre 18	Anne Méssegué

Choix de la méthode de travail :

Plusieurs personnes sont en faveur de groupes éphémères, à l'instar de Patrick RIOCREUX qui en vante la souplesse. Astrid BAUD-ROCHE approuve en ajoutant l'avantage de l'autonomie.

Christophe FRANCESCHI (UNSA) émet une réserve sur les groupes éphémères : s'il voit effectivement un intérêt à travailler en petit groupe, de façon autonome, il regrette que la contrepartie de cette souplesse soit le manque de transparence, car les informations ne passent pas par IODA (rappel : seuls le comité, le bureau, les 3 commissions et les 2 groupes de travail pérennes disposent d'une communauté IODA). Luc FLEURET approuve.

Synthèse des échanges par Astrid BAUD-ROCHE :

- Etape 1 : groupes éphémères
- Etape 2 : on pérennise si besoin
- Etape 3 : on organise la circulation de l'information

Elle demande que soit réalisé un schéma des groupes éphémères avec noms et coordonnées des animateurs.

Par ailleurs, Christelle MASSON, pour le CARIF OREF Auvergne-Rhône-Alpes, souhaite que la commission se saisisse de la question de l'opportunité d'activer une messagerie (en direct ou en différé) sur le site Orientation, comme cela existait auparavant en Auvergne. Elle propose de démarrer la réflexion sans engager une mise en œuvre à court terme. Astrid BAUD-ROCHE estime qu'on ne peut pas répondre positivement en raison de l'actualité. Sinon cette messagerie risque d'être submergée de questions pour lesquelles il n'est pas possible en raison des réformes en cours d'apporter des réponses claires (exemple, le CPF).

Yves FLAMMIER ajoute que cette réflexion relève des travaux du groupe orientation et que la réponse passe également par l'aboutissement des réformes en cours, plus singulièrement par l'évolution des missions de l'ONISEP et par conséquent de sa plateforme : <http://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php>

Yves FLAMMIER demande comment apporter une suite à la consultation régionale sur l'orientation professionnelle des jeunes ? Faut-il un groupe éphémère dédié ou l'intégrer au groupe Orientation ?

4. POINT ILLETTRISME :

Timing : le plan Rhône-Alpes s'est achevé. Celui d'Auvergne datait de 2010-2013.

Il est temps de concevoir un nouveau plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRPLCI) à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes, afin de rendre lisible la contribution de chacun à la cause, à travers un plan concret d'actions. Le comité de pilotage sera animé par l'Etat et la Région.

Astrid BAUD-ROCHE demande qu'on ne parle pas uniquement d'accès, ce qui suppose de la tuyauterie, mais qu'on évoque plutôt l'accompagnement.

En Auvergne, il est prévu des journées départementales pour faire le diagnostic.

Proposition de constituer un groupe inter-commissions au sein du CREFOP. Un appel à candidatures sera adressé via IODA.

5. ACTIVITES DES GROUPES :

a. Groupe Orientation

Rappel des objets de travail par Yves FLAMMIER :

- Documents SPRO prêts dans la perspective d'une adoption du CPRDFOP en Assemblée Plénière du Conseil régional le 29 mars mais la décision de report décale ce calendrier.

Prochaine réunion du groupe Orientation pour retour consultation sur l'orientation menée par la Région (DEL) afin de poser des bases des travaux futurs.

b. Groupe RNCP

Les demandes de labellisation au RNCP n'ont pas été présentées à la commission depuis le 3 avril 2017, le calendrier CREFOP et le calendrier CNCP étant difficilement compatibles au vu du nombre de dossiers à traiter.

Illustration par Jeannine BESLER, animatrice du groupe RNCP, via un diaporama qui permet de comprendre le fonctionnement, le calendrier et la charge de travail actuels.

Michel OLLIER considère qu'il faut adopter un autre mode de fonctionnement. Seules les régions Ile-de-France (IdF) et Auvergne-Rhône-Alpes sont dans cette difficulté car elles cumulent beaucoup de dossiers (68 dossiers pour Auvergne-Rhône-Alpes : 2^e région après IdF avec 119 dossiers (3 correspondants). Il évoque l'éventualité d'une délégation totale au groupe technique RNCP ; la commission serait ensuite informée régulièrement des avis envoyés à la CNCP.

Au niveau de la composition de ce groupe, il convient de procéder à une mise à jour.

Pour le Conseil régional, les 2 agents nommés précédemment ont changé de fonctions et par conséquent ne participent plus à ce groupe technique ⇒ la Région doit nommer un titulaire et un suppléant (dans l'idéal, un agent de la Direction en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage + un agent de la direction en charge de l'enseignement supérieur).

Isabelle JOURDAN-CAMPIGLI ajoute que depuis septembre, ce groupe technique fonctionnait avec une représentation par collège. Le groupe se tenait, proposait avis, le correspondant envoyait des avis aux co-Présidents de la commission. Elle est également en faveur d'une délégation au groupe technique.

Elle précise que Marie-Claire COUTIN (DRAAF), représentait l'ensemble des certificateurs.

Pour les avis déjà adressés à la CNCP depuis 2017, Jeannine BESLER déposera sur IODA un tableau récapitulatif des demandes déposées avec avis du groupe technique et de la commission spéciale.

Consensus pour que l'avis du groupe technique RNCP vaille avis du CREFOP.

6. POINT VAE

Michel OLLIER passe la parole à Christelle MASSON, du CARIF OREF Auvergne-Rhône-Alpes, afin qu'elle restitue le travail réalisé sur le financement des VAE.

La conclusion de l'enquête menée montre qu'il existe beaucoup de financements avec des règles propres qui compliquent la lisibilité et l'accès à la VAE. Christelle MASSON ajoute qu'il faudrait une réunion consacrée aux cas sans réponse.

Cela confirme le besoin de professionnalisation des CEP sur le sujet.

Patrick RIOCREUX signale que le COPAREF est lui aussi interpellé et préoccupé par les freins à la formation en raison du manque de financement, et préconise la mise en place d'un comité des financeurs.

Alexandre (FONGECIF) rappelle que les CEP ont la responsabilité d'assurer l'ingénierie financière mais que le niveau des prix de certains certificateurs pose question.

Isabelle JOURDAN-CAMPIGLI ajoute que la complexité peut se travailler dans le cadre de projets collectifs VAE en permettant la mobilisation de l'ensemble des OPCA.

Prochaine réunion de la commission
Orientation, Mobilités et Sécurisation des Parcours Professionnels
le 6 juin après-midi, de 13H à 16H

précision : en juin sera fixé le calendrier du 2nd semestre.